



LVG Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon (POCL)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte Roannaise réuni en session ordinaire le 11 octobre 2011 :

Le gouvernement a inscrit en 2010 la Ligne à Grande Vitesse « POCL », parmi les infrastructures ferroviaires prévues au Grenelle 2. Réseau Ferré de France (RFF) a étudié 4 scénarii, dont 3 avec deux variantes alternatives « Roanne ou Macon ».

Nous plaidons pour que la variante « Roanne » soit retenue, car elle apporterait une réelle « valeur ajoutée » en matière d'aménagement du territoire, bénéfique au territoire Roannais certes, mais aussi aux territoires voisins du sud de la Saône et Loire et de l'Ouest du Rhône, qui ont précisément souffert jusqu'alors d'une absence de connexion directe aux infrastructures ferroviaires modernes.

Ce projet de LGV permettrait donc aux roannais d'être connectés à des liaisons ferroviaires performantes (une demi-heure de Lyon, une heure et demie de Paris) ; elle permettrait également de faciliter l'accès à la plate forme aéroportuaire de Saint- Exupéry. Bénéficiant d'un accès au réseau national et européen de la Grande Vitesse, les entreprises du Roannais accèderaient ainsi aux conditions indispensables d'un nouveau développement économique durable ; réciproquement, le Roannais deviendrait une destination à nouveau reconnue et facilement accessible. L'arrivée de cette infrastructure tournerait la page de cette situation de handicap due à l'éloignement des grandes voies de communication dont a souffert le Roannais, que ce soit en terme de réseau routier moderne ou de réseau ferroviaire en électrification.

Gage d'une nouvelle attractivité et source de compétitivité, cette connexion dotée des moyens de la modernité, serait pour le Roannais un atout incontestable lui permettant de surmonter définitivement et « par le haut » les difficiles mutations qu'il a du assumer ; cette perspective lui permettra d'exprimer pleinement ses potentialités de développement, riches de la diversité et de la complémentarité des territoires urbain et ruraux qui le composent.

Accédant ainsi à de nouveaux horizons, le Roannais pourrait ainsi renforcer son renouvellement et son attractivité économique, tant au niveau du secteur industriel que tertiaire.

Cette nouvelle proximité avec les bassins de clientèle lyonnais, clermontois et parisien incitera à renforcer l'organisation d'une offre touristique, autre potentiel de développement endogène, fondé sur la présence de milieux naturels réputés emblématiques et sur un patrimoine culturel et historique dont la valeur indéniable est reconnue par les experts.

Ainsi, le Roannais pourra s'inscrire dans la dynamique de l'aire métropolitaine lyonnaise en y contribuant activement et en bénéficiant en retour du meilleur impact au plan économique et démographique. Il pourra de même renforcer un lien qui s'affirme de plus en plus avec la métropole Auvergnate.

Aussi :

- Prenant acte du projet POCL, de ses objectifs, et des différents scénarii en terme de tracé

- percevant tout l'intérêt des perspectives qu'offrirait cette infrastructure pour le développement socio économique du Roannais et de ses territoires,
- considérant que la réalisation de ce projet avec la variante « Roanne » serait aussi une vraie compensation des difficultés induites par les mutations socio économiques – telles l'industrie textile et celle de l'armement- auxquelles le Roannais doit encore faire face,
- ayant pris connaissance des conditions selon lesquelles le Débat Public est organisé,
- approuvant la mobilisation engagée dans ce cadre par Grand Roanne Agglomération, aux côtés des autres collectivités concernées, auprès des collectivités locales et des acteurs socio économiques,

Les élus du Conseil de la Communauté de Communes de la Côte Roannaise :

- affirment que la variante « Roanne » est la seule à donner au projet POCL et à la future infrastructure LGV une véritable valeur ajoutée en terme d'aménagement du territoire
- s'engagent à soutenir cette variante aux côtés des collectivités déjà mobilisées dans ce sens, et notamment Grand Roanne Agglomération ; ils invitent les communes membres de la CCCR à le faire à leur niveau, et à exprimer de la même façon leur soutien.
- incitent tous les élus communautaires et municipaux à participer au débat public le 13 octobre prochain
- envisagent que leur Communauté puisse s'exprimer et intervenir dans le débat public pour apporter une contribution spécifique selon la forme qui apparaîtra la plus adaptée.

Copie pour information :

- *M. le Président du SYEPAR*
- *M. le Président de Grand Roanne Agglomération*
- *MM les Président des Communautés de Communes du Pays de Charlieu, du Pays de Perreux, du Pays de la Pacaudière, de l'Ouest Roannais, des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé, Pays entre Loire et Rhône, de Belmont de la Loire et de Balbigny*
- *MM les Maires des communes de la Côte Roannaise*